



## Féeseries

Études sur le conte merveilleux, XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle

13 | 2016

Contes et morale(s)

---

# Conte et morale, ou Les nouveaux habits de la Moralité

*Tales and Morals, or Morality's New Clothes*

Jean Mainil

---



### Édition électronique

URL : <http://feeries.revues.org/993>

ISSN : 1957-7753

### Éditeur

UGA Éditions/Université Grenoble Alpes

### Édition imprimée

Date de publication : 15 octobre 2016

Pagination : 11-25

ISBN : 978-2-8310-335-3

ISSN : 1766-2842

### Référence électronique

Jean Mainil, « Conte et morale, ou Les nouveaux habits de la Moralité », *Féeseries* [En ligne], 13 | 2016, mis en ligne le 01 janvier 2017, consulté le 26 avril 2017. URL : <http://feeries.revues.org/993>

---

## CONTE ET MORALE, OU LES NOUVEAUX HABITS DE LA MORALITÉ

DÈS SES ORIGINES LITTÉRAIRES dans la dernière décennie du Grand Siècle, le conte de fées et la morale ont entretenu des rapports très étroits. Sans doute plus que ses consœurs, et dès la publication des tout premiers contes, Perrault a insisté sur l'importance de la morale qui légitime et justifie à elle seule le corpus moderne du conte. Certes, Perrault avait publié des contes en vers dès 1691 avec « La Marquise de Saluces ou La Patience de Grisélidis », « Les Souhairs ridicules » dans *Le Mercure Galant* deux ans plus tard, et « Peau d'Âne » l'année suivante encore. La même année, dès 1694 donc, alors que les contes paraissent séparément, se cristallise déjà l'idée d'un corpus homogène de « contes en vers » que Perrault va rassembler dans un même recueil qui portera comme titre *Grisélidis, nouvelle. Avec le conte de Peau d'Âne, et celui des Souhairs ridicules*.

Or, en 1694, le genre du conte de fées littéraire commence à peine à s'imaginer, et à se publier, et il faudra encore attendre trois ans pour que Perrault propose ses *Histoires ou contes du temps passé. Avec des Moralités*, publiant entre-temps « La Belle au bois dormant » dans *Le Mercure Galant* de février 1696. Mais dès 1694, pour la troisième édition de ce tout premier recueil de contes en vers, alors que le conte n'a pas même encore son nom de baptême et ne l'aura que deux années plus tard<sup>1</sup>, Perrault place déjà la morale au centre de son programme et de son entreprise poétique. Dès la troisième édition du recueil qui connut un succès immédiat à en croire ses trois rééditions en un an, Perrault fait précéder ses contes d'une « Préface », texte préliminaire dont les allures théoriques contrastent

---

1. La désignation générique que nous avons retenue de « Conte de fées » naîtra sous la plume de Julie-Henriette de Murat, *Les Contes de fées* (1697), après une première tentative de son amie Marie-Catherine d'Aulnoy, *Les Contes des fées*, l'année précédente. Cette dernière dénomination perdurera dans certaines rééditions des contes d'Ancien Régime jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

avec l'adresse, plus personnelle, des *Histoires ou contes du temps passé* trois ans plus tard, « À Mademoiselle », Élisabeth-Charlotte d'Orléans, nièce de Louis XIV, dans lequel l'Académicien expose sa propre poétique<sup>2</sup>.

Dès cette « Préface » qui inaugure ce premier recueil de contes<sup>3</sup>, et ce, trois ans avant la publication des contes les plus connus aujourd'hui de Perrault et qui paraîtront *Avec des Moralités*, « Le Petit Chaperon rouge », « Le Petit Poucet », « Les Fées », « La Barbe bleue », « La Belle au bois dormant » sans parler de « Cendrillon », tandis que se manifeste un goût du public pour ces fables modernes alors que n'ont alors paru que trois contes, c'est déjà par la moralité de ses contes que Perrault soutient l'entreprise résolument moderne qui est la sienne.

Cette entreprise moderne, Perrault la défend par rapport aux contes de l'antique Grèce ou Rome qui sont souvent, selon lui, immoraux quand ils ne sont pas tout simplement abscons :

Je prétends même que mes Fables méritent mieux d'être racontées que la plupart des Contes anciens, et particulièrement celui de la Matrone d'Éphèse et celui de Psyché, si on les regarde du côté de la Morale, chose principale dans toute sorte de Fables, et pour laquelle elles doivent avoir été faites. Toute la moralité qu'on peut tirer de la Matrone d'Éphèse est que souvent les femmes qui semblent les plus vertueuses le sont le moins, et qu'ainsi il n'y en a presque point qui le soient véritablement<sup>4</sup>.

Et qui « ne voit que cette Morale est très mauvaise et qu'elle ne va qu'à corrompre les femmes par le mauvais exemple, et à leur faire croire qu'en manquant à leur devoir elles ne font que suivre la voie commune<sup>5</sup> » ? Mieux que cette fable qui, malgré sa morale douteuse, est pour les Anciens au-dessus de tout soupçon, le premier conte du recueil de l'Académicien « tend à porter les femmes à souffrir de leurs maris, et à faire voir qu'il n'y en a

---

2. Cette « Préface » aurait paru pour la première fois dans la troisième édition, en 1694, chez Jean-Baptiste Coignard. Voir R. Zuber, *Les Émerveillements de la raison*, Paris, Klincksieck, 1997, p. 277. Voir aussi U. Heidmann et J.-M. Adam, *Textualité et intertextualité des contes. Perrault, Apulée, La Fontaine, L'héritier...*, Paris, Classiques Garnier, 2010, p. 41. Pour l'analyse de la dédicace « À Mademoiselle », voir l'article de Ute Heidmann dans ce volume.

3. L'autre premier recueil à inaugurer le genre nouveau, un an plus tard, est celui de la nièce de Perrault, Marie-Jeanne Lhéritier de Villandon qui publie, en 1695, ses *Œuvres meslées contenant L'innocente tromperie, L'Avare puny, Les Enchantements de l'éloquence, Les Aventures de Finette*, Paris, Jean Guignard, 1696. L'*Extrait du Privilège du Roy* indique que cette édition qui est datée de 1696 est en fait l'édition originale de l'année précédente : « Achevé d'imprimer pour la première fois à Paris le 8 octobre 1695 ».

4. Ch. Perrault, « Préface », dans Ch. Perrault, *Contes*, éd. critique J.-P. Collinet, Paris, Gallimard, coll. « Folio classique », 1981, p. 50.

5. *Ibid.*

point de si brutal ni de si bizarre, dont la patience d'une honnête femme ne puisse venir à bout<sup>6</sup>».

Perrault insiste sur le fait que ses propres contes proposent une morale absente du corpus classique, mais également que cette morale est claire, saisissable, évidente, surtout quand elle est comparée à la morale parfois présente dans les contes anciens mais qui se révèle bien souvent être impénétrable, telle celle de la fable de Psyché, certes « très agréable et très ingénieuse », mais où Perrault déclare y perdre son latin.

Outre sa défiance envers la morale absente, douteuse ou impénétrable des contes anciens, Perrault prend encore un autre parti qui lui permettra de mettre la morale au centre de son programme poétique, et idéologique, et de prouver de cette manière la supériorité de ses propres contes sur ceux qui, comme Boileau, témoignent d'un exclusif « amour des Antiquailles<sup>7</sup> » : le mythe du conte oral, populaire, enfantin dont Perrault se serait inspiré.

Ces contes qui, contrairement à la tradition classique, contiendraient des morales claires, auraient été inventés par « nos aïeux [...] pour les enfants », et ils auraient également été contés « tous les jours à des Enfants par leurs Gouvernantes, et par leurs Grand-mères<sup>8</sup> ». C'est donc avant tout sur la base morale de ses propres contes, et sur leur capacité à être entendus par des enfants, que Perrault déclare finalement : « Je prétends même que mes Fables méritent mieux d'être racontées que la plupart des Contes anciens, et en particulier celui de la Matrone d'Éphèse et celui de Psyché, si l'on les regarde du côté de la Morale, chose principale dans toute sorte de Fables, et pour laquelle elles doivent avoir été faites<sup>9</sup>. » Sans contenir « les agréments dont les Grecs et les Romains ont orné leurs fables », ces contes populaires inventés pour les enfants auraient, de tout temps, *du temps passé*, renfermé « une moralité louable et instructive. Partout la vertu y est récompensée, et partout le vice y est puni<sup>10</sup> ». La morale de ces contes est simple : elle montre et démontre, sans ornement inutile mais aussi sans ambiguïté aucune, « l'avantage qu'il y a d'être honnête, patient, avisé, laborieux, obéissant, et le mal qui arrive à ceux qui ne le sont pas<sup>11</sup> ».

6. *Ibid.*, p. 51.

7. Ch. Perrault, *L'Apologie des Femmes*, Paris, Jean-Baptiste Coignard, 1694, p. 8. Je reprends l'expression malicieuse de Perrault pour désigner Boileau, autre Académicien, et porte-parole des Anciens, avec qui il s'était officiellement réconcilié en 1694, qui est aussi l'année de la publication de son *Apologie des femmes* en réponse à la *Satire X* de Boileau. *L'Apologie* et la « Préface » ont donc paru la même année.

8. Ch. Perrault, « Préface », ouvr. cité, p. 51 et 50.

9. *Ibid.*, p. 50.

10. *Ibid.*, p. 51.

11. *Ibid.*

On sait aujourd'hui (beaucoup de contemporains l'avaient déjà subodoré mais sans y insister) que l'attribution de l'origine populaire et orale de ces contes à des aïeux, des mères-grand et autres figures ataviques bienveillantes, couplée à l'attribution de leur rédaction à un enfant, son propre fils, constituent un dispositif « scénographique » que Ute Heidmann a qualifié, à juste titre, de « pseudo-naïf<sup>12</sup> ».

S'agit-il pour Perrault de déguiser le conte sous les habits d'un corpus populaire pour les faire mieux correspondre au mythe d'une origine ancienne, rustique et, selon la tradition, féminine, des contes de fées, ouvrage de Mères-grand, de Mères l'Oye et autres nourrices illettrées ? On retrouve ce topos quelques années plus tard chez l'abbé de Villiers dont les *Entretiens sur les contes de fées* (1699) offrent une des premières diatribes dirigées contre la mode du conte de fées. Dans ce dialogue fictif, les contes de fées y sont précisément vilipendés parce que leurs auteurs auraient oublié, erreur impardonnable, que les contes n'ont été inventés que par des nourrices et pour des enfants.

Dans ce dialogue contemporain de la première vague des contes de fées, un Provincial et un Parisien dialoguent sur le genre à la mode. Selon le Provincial : « [...] aucun Philosophe et aucun habile homme que je sache, n'a inventé ou composé des Contes de Fées ; l'invention en est due à des Nourrices ignorantes ; et on a tellement regardé cela comme le partage des femmes, que ce ne sont que des femmes qui ont composé ceux qui ont paru depuis quelque temps en si grand nombre<sup>13</sup>. »

À ce mythe sur l'origine du conte se combine un autre, celui des destinataires de ces contes. Selon le Provincial de Villiers, « pour un conte de fées, que faut-il ? Il n'y a ni sens ni raison, ce sont des Contes à dormir debout, que les Nourrices ont inventés pour amuser les enfants<sup>14</sup> ». Le Parisien dénonce à ce sujet la mode récente du conte dont les auteurs, pour la plupart, « ont oublié ce que vous avez dit, que les Contes ont été inventés pour les enfants, ils les ont faits si longs et d'un style si peu naïf, que les enfants mêmes en seraient ennuyés<sup>15</sup> ».

L'attribution de l'origine lointaine de ses propres contes à des aïeux soucieux de l'éducation de petits enfants participe bien chez Perrault de la revendication d'une morale « populaire », ancestrale et saine face aux raf-

12. U. Heidmann et J.-M. Adam, ouvr. cité, p. 65.

13. P. de Villiers, *Entretiens sur les contes de fées et sur quelques autres ouvrages du temps. Pour servir de préservatif contre le mauvais goût. Dédiés à Messieurs de l'Académie Française*, Paris, Collombat, 1699, p. 77.

14. *Ibid.*, p. 74.

15. *Ibid.*, p. 75.

finements et aux « ornements » du corpus classique, mais surtout aussi à la défaillance de celui-ci au niveau de la morale. Même si, aujourd'hui, certains y croient encore, cette scénographie « pseudo-naïve » n'a abusé aucun des contemporains de Perrault, comme en témoigne encore le dialogue suivant :

Le Provincial : Cependant vous m'avouerez que les meilleurs contes que nous ayons sont ceux qui imitent le plus le style et la simplicité des nourrices, et c'est pour cette seule raison que je vous ai vu assez content de ceux que l'on attribue au fils d'un célèbre Académicien. Cependant vous ne direz pas que les nourrices ne sont point ignorantes.

Le Parisien : Elles le sont, il est vrai, mais il faut être habile pour bien imiter la simplicité de leur ignorance, cela n'est pas donné à tout le monde, et quelque estime que j'aie pour le fils de l'Académicien dont vous parlez, j'ai peine à croire que le père n'ait pas mis la main à son ouvrage [...] <sup>16</sup>.

C'est donc ironiquement, comme le soulignent les deux protagonistes de Villiers, par son immense culture lettrée, y compris classique, que Perrault l'Académicien est à même d'imiter « la simplicité de l'ignorance », une ignorance qui, semble-t-il, peut garantir la pureté de la morale transmise par ses contes. C'est par ce double stratagème, un grand âge d'un côté (on imagine rarement, à tort sans doute, nos aïeux dans leur prime jeunesse), et l'enfance de l'autre (mais on n'est plus enfant à dix-neuf ans, surtout en 1697, or c'est l'âge de « l'enfant » qui aurait composé les contes) que Perrault défend la morale naïve et simple de ses propres contes par rapport à la morale douteuse, trop compliquée, ou immorale des contes anciens. On sait aussi d'autre part (autre stratagème) que la morale des contes de Perrault n'est pas toujours plus louable, claire ni instructive que n'est crédible l'attribution de leur invention à des aïeux, des nourrices ou des grand-mères qui auraient fait à des enfants ces « récits agréables et proportionnés à la faiblesse de leur âge <sup>17</sup> ».

Dès le premier recueil de contes dans sa troisième édition parue moins d'un an après la première, avec juste assez de recul pour constater la popularité des deux premières, et donc l'engouement du public pour ce genre de « fables », la morale est donc déjà amenée à jouer un rôle central. Or, cette date est importante car, comme l'a rappelé Jean-Pierre Collinet, la « Préface » de 1694 se situe à la charnière de contes déjà publiés sur lesquels elle jette un regard « en arrière » tout en annonçant « les histoires à

---

16. *Ibid.*, p. 108-109.

17. Ch. Perrault, « Préface », *ouvr. cité*, p. 52.

venir»<sup>18</sup>. Elle constitue donc «à cet égard un témoignage important sur le virage qu'est en train de prendre le conteur et qui se révélera décisif pour l'évolution du genre<sup>19</sup>». Il est indéniable que les contes de Perrault contiennent un sens moral et beaucoup d'«instructions cachées» derrière des pseudo-bagatelles. Mais on sait aussi que l'importance donnée à ces morales qui sont bien souvent relativisées par les contes eux-mêmes, ou par les rapports qu'entretiennent moralités et contes, ou les moralités entre elles, souligne aussi l'importance qu'il faut donner à l'ironie indissociable du sens moral des contes de Perrault chez qui les «vérités solides» transmises par les contes n'obéissent pas toujours sans ambiguïté, tant s'en faut, à l'injonction morale revendiquée.

Il est d'autre part indéniable que, comparés à des contes plus récents que les contes antiques tels que ceux de Basile, les contes de Perrault contiennent des instructions morales dont les formulations sont plus adaptées à son époque, celle de Versailles, de Vaugelas et Le Nôtre. Si les moralités de Perrault se révèlent bien souvent être en décalage par rapport aux contes dont il faut révéler le sens moral d'une manière simple — entreprise bien souvent raturée par les moralités —, elles se distinguent fortement des morales lapidaires et bien souvent prosaïques des contes de Basile chez qui nous trouvons, en guise de Moralité : «une heure à bon port / efface cent ans de tempête» («Fleur de persil»), «Dieu donne des biscuits aux édentés» («L'Ignorant»), «il faut toujours être courtois» («Face de chèvre»), qu'on pourrait rapprocher de la moralité des «Fées» de Perrault, sans parler de «Qui crache en l'air, le crachat récupère» («Les trois Fées»)<sup>20</sup>.

Si l'Antiquité a produit des contes immoraux, des auteurs plus récents ont pris avec la langue des libertés difficilement concevables dans la dernière décennie du siècle de Racine et de Furetière. Il s'agit, pour faire passer des «instructions cachées», d'éviter ces deux écueils. La morale des contes nouveaux et modernes devra donc non seulement être claire, mais elle devra également être formulée d'une manière à ne pas choquer la toute-puissante bienséance, même lorsqu'il y est question d'une fort prosaïque aune de boudin car, nous prévient Perrault :

18. J.-P. Collinet, «Notices, I. Contes en vers, 1. "Préface"», dans Ch. Perrault, *Contes*, éd. citée, p. 214.

19. *Ibid.*, p. 274.

20. G. Basile, *Le Conte des contes ou le divertissement des petits enfants [Lo cunto de li cunti]*, traduction du napolitain par Fr. Decroisette, Strasbourg, Éditions Circé, 1995. Ces moralités se trouvent respectivement aux pages 149, 279, 100 et 296.

[...] c'est la manière  
 Dont quelque chose est inventé,  
 Qui beaucoup plus que la matière  
 De tout Récit fait la beauté<sup>21</sup>.

Au siècle suivant, le conte de fées tel que l'avaient connu les contemporains de Perrault subira des mutations profondes sous l'impulsion des Lumières. Pour reprendre les mots de Jean-Paul Sermain, de Diderot à Germaine de Staël a lieu un « rejet du merveilleux », et « on peut interpréter comme des étapes d'une méfiance croissante à l'égard du conte de fées les genres qui en dérivent, le récit libertin, le conte moral, l'histoire fantastique<sup>22</sup> ». Loin d'être successives, ces mutations du genre merveilleux « se chevauchent en partie et possèdent deux traits communs. D'une part, la conscience d'occuper une position seconde et de se définir par référence à un passé reconnu, [...]. D'autre part, le rôle central joué par la morale, que ce soit pour se mettre à son service, pour militer en faveur des droits de la nature ou pour en exploiter les équivoques<sup>23</sup> ». Bien présente dans la variation générique qui finira par prendre son nom, « conte moral », souvent identifié à Marmontel, la morale l'est aussi, d'une manière parfois plus surprenante et détournée, dans le conte libertin qui n'en est pas dépourvu mais peut emprunter des variations d'énonciation qui remettent aussi le principe même de morale en question, faisant ainsi de celle-ci une considération centrale.

Dans *Ce qui plaît aux dames*, Voltaire avait regretté :

Ô l'heureux temps que celui de ces fables  
 Des bons démons, des esprits familiers,  
 Des farfadets, aux mortels secourables  
 On écoutait tous ces faits admirables, [...]  
 On a banni les démons et les fées ;  
 Sous la raison les grâces étouffées  
 Livrent nos cœurs à l'insipidité ;  
 Le raisonner tristement s'accrédite ;  
 On court, hélas ! après la vérité.  
 Ah ! croyez-moi, l'erreur a son mérite<sup>24</sup>.

21. Ch. Perrault, « À Mademoiselle de la C\*\*\* », dans *Contes*, éd. citée, p. 119.

22. J.-P. Sermain, *Le Conte de fées du classicisme aux Lumières*, Paris, Desjonquères, 2005, p. 11.

23. *Ibid.*, p. 28-29.

24. Voltaire, *Ce qui plaît aux dames*, dans *Contes en vers et en prose*, éd. S. Menant, Paris, Classiques Garnier, Bordas, 1992, t. I, p. 336 et suiv. Cette citation sera justement reprise dans un recueil qui participe au renouveau du conte de fées au siècle suivant, M. de Lescure, « Histoire des fées et de la littérature féerique en France », dans *Le Monde enchanté, choix de douze contes de fées, de Perrault, M<sup>lle</sup> Lhéritier, M<sup>me</sup> d'Aulnoy, M<sup>lle</sup> de La Force, le Comte de Caylus, M<sup>me</sup> Leprince de Beaumont*, Paris, Firmin-Didot, 1883, p. XXXV.



Les vœux de Voltaire seront finalement exaucés, mais pas avant le siècle suivant, alors que sous une omnipotente et omniprésente raison les grâces de l'imagination seront étouffées, et que « le raisonner » aura fini par triompher. On reviendra alors avec enthousiasme aux anciennes « erreurs », celles qu'affectionnaient les auteurs de contes de fées de l'Ancien Régime et leurs lecteurs.

Dans le climat de positivisme qui envahit non seulement les sciences — c'est précisément l'époque de l'*Introduction à la médecine expérimentale* de Claude Bernard (1865) — et qui va également contaminer les arts — on n'est pas loin du *Roman expérimental* de Zola (1880) —, des certitudes toutes positives conquièrent tout sur leur passage, jusqu'à ce qu'on appellerait aujourd'hui les « sciences humaines », et notamment la pédagogie. Or, si on se félicite des progrès de la médecine, et si on regarde d'un œil intrigué la « science du roman » auquel Proust donnera enfin l'irréremédiable estocade, l'intrusion des sciences dans l'éducation provoque très tôt une levée de boucliers de tout bord.

Mais comment contrer cette montée de la science-à-tout-va, du positivisme triomphant et conquérant ? Et, d'abord, avant de pouvoir répondre à cette question, une autre s'impose : que reproche-t-on donc à ces nouvelles méthodes d'enseignement inspirées par les sciences ? La réponse est simple : leur manque d'imagination. Et pas n'importe quelle imagination : il manque cruellement à l'éducation moderne son essence même, le merveilleux, source de l'éducation morale.

En 1869, Édouard Laboulaye, membre de l'Institut, enseignant au Collège de France, juriste, futur sénateur sous la III<sup>e</sup> République, et lui-même auteur de *Contes bleus* (1863) et de *Nouveaux contes bleus* (1866), avait prêté sa plume et son autorité en préfaçant un recueil de *Contes allemands du temps passé*. Le sénateur, juriste mais aussi ardent défenseur de la liberté — il est non seulement l'auteur de *Recherches sur la condition politique des femmes depuis les Romains jusqu'à nos jours*, mais il insuffla également l'idée du don de la *Statue of Liberty* aux États-Unis — défend d'emblée dans sa « Préface » le conte de fées par l'argument suivant :

Autrefois, dans le bon temps, c'est-à-dire quand nous étions jeunes, les contes des fées tenaient une grande place dans l'éducation. *Le Magasin des enfants*, de madame le Prince de Beaumont [*sic*], donne une assez juste idée de ce vieux système, qui régnait il y a cinquante ans. [...] bons ou méchants, nous espérions tous qu'en récompense de l'ennui qu'on nous avait imposé, on nous réciterait quelqu'un de ces beaux contes qui font rêver tout un jour, comme *la Belle et la Bête* ou *le Prince charmant*<sup>25</sup>.

---

25. É. Laboulaye, « Préface », dans *Contes allemands du temps passé, extraits des recueils des Frères Grimm, et de Simrock, Bechstein, Franz Hoffmann, et al., Traduits par Félix Frank et E. Alsleben*,

Le conte, conclut-il, « était la partie morale de l'enseignement<sup>26</sup> ». Pour illustrer la contribution morale du conte de fées à toute bonne éducation, Laboulaye donne pour exemple, non plus les contes de Leprince de Beaumont, mais ceux de Perrault :

*Riquet à la houppe* nous montrait que l'esprit vaut mieux que la beauté ; *Cendrillon* nous enseignait la modestie, et *le Chaperon-Rouge* [sic] la prudence. C'est là que notre génération prenait ces convictions robustes que les révolutions et la vie n'ont pas ébranlées. Nous savions par l'exemple de *Barbe-Bleue* qu'ici-bas tout finit, ou doit finir, par le châtiment du crime et le triomphe de la vertu<sup>27</sup>.

Or, selon Laboulaye, ce corpus, si fondamental pour l'éducation morale de tout enfant, aurait été à l'époque non seulement négligé, mais, pire encore, dédaigné : « Aujourd'hui », déplore Laboulaye, « les maîtres de l'enfance repoussent avec dédain ces chimères<sup>28</sup> ». On ne voudrait « plus que des faits, des chiffres et des lois ». Or, une telle éducation, un tel système imposé est « faux parce qu'il est incomplet ». Selon Laboulaye, les nouveaux « sages » « ne voient qu'un côté de la nature humaine. Leurs petits prodiges courent risque de n'être que de petits monstres, et peut-être seront-ils encore plus mal élevés que leurs grands-parents<sup>29</sup> ».

Pour Laboulaye, la morale ne peut venir des lois des sciences seules, et elle ne peut s'apprendre que par ce qui manque à l'homme dans cette éducation, la pièce « la plus importante » dans cette « ingénieuse machine » qu'est l'homme : son imagination qui, avec la sensibilité, « est chez nous la faculté qui essaye de réaliser l'idéal, c'est-à-dire, ne vous en déplaise, quelque chose de plus parfait et de plus vrai que ce qu'on voit et ce qu'on touche ici-bas ». Cet « avenir meilleur », ce « monde plus grand » et avant tout moral, c'est l'imagination qui permet de les envisager, de les construire. Et quel autre genre pourrait mieux agir en antidote, en antipoisson à cette éducation scientifique, que le conte de fées ?

Une autre question se pose alors : mais où trouver ces contes de fées ? L'Allemagne s'était dotée, grâce au travail des frères Grimm, philologues, grammairiens mais aussi auteurs prétendus « transpositeurs » de contes, d'un corpus « purement allemand » qui plus est s'adressait aussi aux enfants, comme l'indique clairement le titre, *Kinder- und Hausmärchen, Contes pour les enfants et la maison*.

---

Paris, Librairie académique Didier et C<sup>e</sup>, 1869, p. I.

26. *Ibid.*

27. *Ibid.*, p. II.

28. *Ibid.*

29. *Ibid.*

À une époque où non seulement le conte revient au-devant de la scène littéraire et culturelle pour contrer les effets néfastes d'une éducation exclusivement scientifique qui néglige l'imagination et son inséparable compagne, la morale, le système éducatif doit également pourvoir une éducation à un plus grand nombre de citoyens. Avec les « Lois Jules Ferry » de 1881-1882, l'éducation devient gratuite et obligatoire, et ... laïque. La morale ne peut pas, d'une part, venir des sciences, et elle ne peut plus, d'autre part, s'inspirer de sources bibliques ou plus largement religieuses.

Certes, comme en atteste notamment l'édition de contes allemands par Laboulaye en 1869, la France pouvait alors puiser dans le corpus allemand des contes à la fois moraux et qui pouvaient s'adresser à des enfants. Mais après 1870, après l'application des lois Jules Ferry, quand il faut trouver d'autres contes que les récits bibliques, on voit mal comment on peut déceimment puiser la source d'éducation des nouveaux petits citoyens de la jeune III<sup>e</sup> République dans cette culture identifiée avec la nation responsable de la défaite et de l'humiliation françaises de 1870.

Où donc trouver ces contes qui exaltent l'imagination tout en enseignant une morale saine et qui seraient d'origine contrôlée, et bien française? La réponse est simple : en France. Oui, certes, mais le corpus de Perrault est bien mince quand il est comparé à celui des frères Grimm. Qui plus est, ses contes ne sont résolument pas pour des enfants... Il existe bien un vaste corpus écrit par des contemporains et contemporaines de Perrault. Mais si on pouvait s'en amuser entre adultes sous Louis XIV, leurs contes étaient-ils bien édifiants pour les petits républicains? À ces arguments de poids, une seule réponse : qu'importe, on les réécrira.

Dans le dernier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle, Perrault recevra finalement la gloire officielle et académique qui lui est due avec, notamment, en 1864<sup>30</sup>, une édition précédée par une très longue préface théorique de Charles Giraud, *Les Contes des fées, en prose et en vers, de Charles Perrault, Nouvelle édition revue et corrigée sur les éditions originales, et précédée d'une lettre critique par Ch. Giraud.*

Plus tôt dans le siècle avaient déjà paru des éditions dans lesquelles les contes de l'Académicien n'étaient pas, comme le réclamera Giraud plus tard, des contes d'auteurs mais de simples récits qui relèvent d'un domaine public d'où ils ne seraient jamais sortis. Puisque Perrault les aurait tout simplement « rhabillés » dans la dernière décennie du Grand Siècle, il suf-

---

30. *Les Contes des fées, en prose et en vers, de Charles Perrault, Nouvelle édition revue et corrigée sur les éditions originales, et précédée d'une lettre critique par Ch. Giraud*, Paris, À l'Imprimerie impériale, 1864.

fisait alors de les rhabiller à nouveau, selon la nouvelle mode. Paraîtront ainsi *Les Contes de fées de Charles Perrault, revus et précédés d'une préface par F. Feurthault* en 1845<sup>31</sup>, ou encore *Les Contes des fées de Charles Perrault, édition dédiée aux enfants* en 1850<sup>32</sup>.

Perrault ne constitue en rien une exception et les contes d'Aulnoy seront... mangés à la même sauce. Dans son édition des *Contes des fées par M<sup>me</sup> d'Aulnoy, revue par M<sup>lle</sup> Marie Guerrier de Haupt*<sup>33</sup>, l'éditrice justifie son édition, mais aussi sa réécriture, par les détails inappropriés présents dans l'ouvrage de la contemporaine de Perrault. Elle fait donc précéder sa propre version des contes d'Aulnoy par une « Préface, à lire par les mères ». Dans une démarche identique, Fertiault avait déjà fait précéder sa version des Contes de Perrault d'un envoi préliminaire « Aux jeunes lecteurs des contes de fées, et aussi un peu à leurs parents ». Pour respectables qu'ils soient, les contes de l'Ancien Régime n'étaient pas toujours bien chastes pour de jeunes oreilles, et leurs moralités pas toujours aussi simples ni saines. Qu'importe, les voici transformés, réécrits, remoralisés pour la circonstance<sup>34</sup>...

Cette petite histoire du conte de fées de l'Ancien Régime, mais combien y en a-t-il d'autres, montre à quel point le conte de fées est adaptable, transformable, et comment il doit sans aucun doute sa longévité, son étonnante survie à travers les siècles, les langues, les cultures, les continents, les contextes idéologiques et poétiques, à sa grande plasticité. Et sa grande adaptabilité qui en fait un des rares genres toujours présents dans l'incessante valse darwinienne des genres qui lassent et qui passent, le conte de fées la doit à ce que Perrault avait, il y a plus de trois siècles, identifié comme son essence même : un conte de fées, c'est avant tout une histoire enjouée remplie d'imagination et couronnée par une morale louable et instructive.

Les articles ici rassemblés témoignent de l'intérêt toujours vivace pour ces récits immémoriaux enjoués, mais aussi pour leurs morales qui, comme les contes qui les véhiculent, se sont, de tout temps, adaptées à toutes les modes. Ils témoignent de l'éternelle richesse du conte, en France mais aussi

---

31. F. Fertiault, « Aux jeunes lecteurs des contes de fées et aussi un peu à leurs parents », dans *Les Contes de fées de Charles Perrault, revus et précédés d'une préface par F. Feurthault*, Paris, Alphonse Desesserts, 1845.

32. *Les Contes des fées de Charles Perrault, édition dédiée aux enfants*, Paris, Amédée Bédelet, 1850.

33. *Contes des fées par M<sup>me</sup> d'Aulnoy, revue [sic] par M<sup>lle</sup> Marie Guerrier de Haupt*, Paris, Bernardin-Béchet, 1882.

34. La réhabilitation du conte louis-quatorzien au XIX<sup>e</sup> siècle fera l'objet d'une analyse plus longue dans un livre, *Les Nouveaux habits du conte de fées, des jardins de Versailles au Paris de la III<sup>e</sup> République*.

dans le monde, et de l'invincible vivacité de l'imagination et du merveilleux, quel que soit leur langue, ou leur pays ou leur époque. Ces articles analysent les rapports variés, et intimes même s'ils sont parfois apparemment distanciés, qu'entretiennent les contes de fées avec la morale, du XVII<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle, de la France à la Russie en passant par l'Allemagne. Ils témoignent aussi de la vivacité et de la pérennité de « raconter une histoire », de la « nécessité de réinvestir la fable », expérience que partage avec nous ici Hélène Merlin-Kajman qui, pour l'occasion, s'est lancée « Dans la gueule du loup ».

On trouvera également dans ce volume des articles qui éclairent les rapports variés qu'entretient le conte avec la/les morale(s), à commencer par le grand siècle français du conte. En tant que « premier moraliste de l'enfance », pour reprendre l'expression de Fertault en 1845, Perrault y occupe une place importante. Dans son article, « Poétique du récit : vie morale et sens moral dans les *Contes* de Perrault », Jean-Paul Sermain analyse trois étapes de la formation du sens moral chez Perrault et, partant, nous offre une réflexion beaucoup plus large sur le sens, et la pertinence, du texte poétique, et de son enseignement, aujourd'hui.

Dans son article, « Reconfigurer les contes pour moraliser autrement. Fuseau, quenouille de verre et pantoufle de verre », Ute Heidmann analyse le processus dialogique de reconfiguration textuelle, intertextuelle, générique et scénographique de récits et recueils déjà existants dans le cadre de la reformulation des morales et des moralités des contes de la première vague, notamment chez Perrault et Lhéritier. En particulier, elle analyse comment les auteurs français de contes définissent les paradigmes poétiques, herméneutiques et moraux qui donnent lieu à des façons significativement différentes de raconter et de « moraliser ».

Pierre-Emmanuel Moog traverse les siècles et les contextes culturels, idéologiques, nationaux et linguistiques dans « L'interdit salutaire à travers deux cas merveilleux : *Cendrillon* (Perrault) et *Les Six Cygnes* (Grimm) ». Il propose ici une analyse des fonctions de l'interdit, non seulement dans la « Cendrillon » de Perrault, mais également chez sa descendante allemande « Aschenputtel » des frères Grimm, ainsi que dans les « Die sechs Schwäne », « Les six Cygnes », des mêmes Grimm. Il y analyse les fonctions de l'interdit, levant le voile en passant sur un des mystères de la féerie : pourquoi, alors que, minuit ayant sonné, tous les éléments du costume et de l'équipage de Cendrillon reprennent leur forme initiale, les pantoufles de verre restent ... en verre... ?

Si la morale et l'éthique ont joué un rôle central à l'époque des Lumières, on connaît aussi le désintérêt de leurs contemporains pour l'irrationnel,

et pour le merveilleux. Qu'il se décline d'une manière pédagogique à la manière de Marie-Jeanne Leprince de Beaumont dont l'un des contes constitue aujourd'hui une référence culturelle sur une échelle planétaire, « La Belle et la Bête », passe encore. Il pourra aussi être en décalage comique et parodique (Hamilton), libertin (Crébillon), ou moral (Marmontel), mais il ne sera plus le conte du tournant du siècle précédent.

C'est sur cette production contemporaine des Lumières et leurs rapports parfois ambigus, mais toujours centraux, avec la morale, que les articles d'Emmanuelle Sempère, de Stéphanie Bernier-Tomas, de Magali Fourgnaud et de Françoise Gevrey jettent une lumière nouvelle. Les articles d'Aboubakr Chraïbi et de Dominique Jullien se penchent sur un corpus nouveau à l'époque et qui sera, lui aussi, voué à une longue vie, l'orientalisme merveilleux qui se développe dans le sillage des *Mille et Une Nuits* d'Antoine Galland.

Emmanuelle Sempère analyse ici les avatars du « persiflage » chez Moncrif, Duclos et Crébillon, notion dont l'analyse permet d'interroger les fonctions du discours dans la vie en société par le rôle joué par le « persiflage » au carrefour de la philosophie morale et de l'analyse sociale. Stéphanie Bernier-Tomas analyse le plaisir érigé comme principe dans le conte en vers du grand siècle libertin que fut le Siècle des Lumières. Traversant les XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, l'article de Dominique Jullien propose une analyse du lien entre enjeu moral, enjeu politique et enjeu thérapeutique des contes chez Galland et dans la séquence d'histoires morales qui occupent huit nuits dans la version Burton, de la 145<sup>e</sup> à la 152<sup>e</sup> nuit, mais sont également présentes dans *Les Mystères de Paris* d'Eugène Sue (1842-1843), best-seller socialiste fortement imprégné des *Mille et Une Nuits*.

L'article d'Aboubakr Chraïbi offre encore une lumière nouvelle sur un conte des « Mille et Un Jours » de Pétis de la Croix, « L'Histoire des deux frères génies d'Adis et Dahi », conte dont les origines sont encore indéterminées et dont Chraïbi révèle, au-delà des apparences ironiques, la morale surprenante. Dans son article « Critique et morale dans *Le Taureau blanc* de Voltaire (1774) », Magali Fourgnaud analyse l'avatar original de l'ultime conte oriental de Voltaire qui y utilise le matériau biblique pour créer un conte de fées oriental, fantaisiste et absurde. Fourgnaud analyse comment, se présentant d'emblée comme une réécriture de plusieurs épisodes surnaturels de la Bible, ce conte propose une moralité originale qui doit se libérer de toute transcendance et trouver son fondement dans la conscience humaine, et dans la vérité révélée par un travail critique.

Dans l'article qu'elle consacre à « La "morale expérimentale" du conte : l'exemple des *Contes sages et fous* d'Angélique Desjardins (1787) », Françoise

Gevrey éclaire d'un jour nouveau les contes qui ont paru à la charnière de deux époques, témoignant d'un désir d'assumer la liberté d'un merveilleux revendiqué cherchant à plaire à un public mondain, tout en voulant aussi mettre la morale au premier plan dans des allégories dont le but est clairement d'éduquer. Gevrey offre ici une analyse de quelques-uns de ces contes du Siècle des Lumières, siècle de Crébillon mais aussi de Félicité de Genlis, contes forcément fous, et sages.

Les contes, on le sait, ont traversé les continents, les siècles, les langues, pour parfois se catalyser et se fixer à jamais sous un nom, faisant oublier tant d'autres versions parfois orales anonymes, mais également littéraires et bien attestées. La comédie musicale récente *Raiponce et le Prince Aventurier*, jouée au Théâtre Saint-Martin et nominée dans la catégorie jeune public aux Molières 2016, spectacle qui a remis au goût du jour les aventures de la fameuse héroïne enfermée en haut d'une tour sans porte et dont on se souviendra de la longue chevelure couleur d'or, semble ainsi s'inspirer uniquement de l'héroïne Rapunzel des frères Grimm. Comme l'indique le site promotionnel : « "Raiponce", le célèbre conte des frères Grimm, est enfin adapté en spectacle moderne, énergique et plein d'humour, dans la grande lignée des comédies musicales anglo-saxonnes<sup>35</sup>. » On a oublié que l'héroïne s'appelait aussi jadis, au temps de Versailles, Persinette, et que c'est une contemporaine de Perrault, Charlotte-Rose Caumont de La Force, qui avait déjà conté ses aventures en 1697.

On sait à quel point les frères Grimm ont puisé dans le corpus français de l'Ancien Régime pour en faire des contes « purement allemands » dans leur entreprise pédagogique et nationaliste. Dans son article « Contes pour enfants ou livre d'éducation ? Albert Ludwig Grimm et les "frères Grimm" autour de *S(ch)neewittchen* », Joëlle Légeret montre que les célèbres auteurs des *Kinder- und Hausmärchen* n'ont pas pratiqué des emprunts *manu militari* qu'en France, mais aussi dans leur propre pays, parmi leurs propres contemporains dont on a, comme ce fut le cas de Charlotte-Rose Caumont de La Force, presque fini par oublier les noms.

Il reste beaucoup à dire sur le conte, sur le conte et la morale... aujourd'hui et aussi dans cet autre grand siècle du conte qu'a été le XIX<sup>e</sup> siècle, époque du scientisme mais aussi du Romantisme et de l'émergence des nations, des Républiques, et de l'éducation obligatoire. Les histoires de la littérature de ce siècle négligent souvent la contribution du conte de fées de l'Ancien Régime qui n'est pas à proprement parler un genre *nouveau*. Mais on sait

---

35. Source : raiponce-spectacle.com



d'autre part que le moindre changement dans la « parure » du conte peut en changer l'essence même. Jean de Pallacio a analysé *Les Perversions du merveilleux*. Il reste encore tout un pan de la littérature merveilleuse du XIX<sup>e</sup> siècle à analyser, ces perversions polymorphes et variées, réécrites parfois anonymes, en France mais aussi à travers les continents, toute cette littérature qui a passionné les contemporains de Balzac et de Victor Hugo mais qui n'a que trop rarement droit au chapitre dans les histoires de la littérature du XIX<sup>e</sup> siècle.

Véronika Altachina nous propose ici un bel exemple de réécriture dans son analyse du destin des contes de Perrault en Russie deux siècles après leur parution. C'est une preuve, s'il en fallait encore, de l'infinie plasticité du conte de fées, que les contes de Perrault écrits pour amuser des aristocrates adultes sous Louis XIV aient été récupérés, « russifiés » deux siècles plus tard pour servir à l'éducation populaire des petits Russes. Certes, comme le montre l'analyse d'Altachina, la russification de Perrault est importante et profonde pour permettre une identification aux contes, mais elle a permis aux *Contes* de l'Académicien de faire partie désormais du patrimoine littéraire et culturel russe. On apprendra notamment comment la « russification » du conteur français est passée par la langue, orale et littéraire, la culture et ... la morale sous toutes ses formes ou dans toutes ses implications. S'il nous paraît anodin que les petites diabesses de l'ogre qui ont déjà le teint frais parce qu'elles mangent « de la chair fraîche comme leur père » et « [promettent] beaucoup, car elles mordaient déjà les petits enfants pour en sucer le sang » soient les propres filles de « la bonne femme de l'ogre », ce détail a apparemment paru saugrenu pour les enfants de l'empire de Nicolas II, puis de la Russie soviétique. Elle ne pouvait, au mieux, être que ... leur belle-mère, et non la mère de tels monstres en herbe, ce qu'elle devint dans le texte russe.

Qu'elle soit leur mère ou leur marâtre, on ne peut que s'émerveiller du fait que les contes de Perrault aient autant émerveillé, autant fait rêver au pied du Trianon il y a plus de deux siècles qu'à l'ombre de Saint-Basile-le-Bienheureux deux siècles plus tard.

Comme quoi, le conte n'a pas fini de dire son dernier mot.

Il était, et il sera, une fois...